

n°55

La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

Mars 2017 - 0,30 €

Postulez
pour devenir
administrateur

PAGE 4

P.12

L'air du temps

Les bienfaits du jardinage

P.06

Actu contrats

→ Rendements 2016

P.08

Patrimoine

→ Loi de finances 2017

P.10

Mémoire partagée

→ Afghanistan, le livre In Memoriam



LA FRANCE
MUTUALISTE



Votre avis sur ce magazine

Chers lecteurs et adhérents,

Vous avez été plus de 1600 – y compris depuis Papetoai en Polynésie ! – à répondre à notre grande enquête publiée dans le précédent numéro. Soyez-en remerciés.

Vos commentaires et suggestions nous sont précieux. Nous pouvons déjà en tirer trois enseignements :

- Vous êtes une majorité à apprécier globalement le magazine tel qu'il est aujourd'hui. Il s'agit donc plus de le faire évoluer que de le transformer radicalement.
- Vous nous demandez presque tous de maintenir une version papier, tout en comprenant la nécessité du digital. Nous réfléchissons donc à vous proposer les 2 solutions.
- Enfin, beaucoup d'entre vous nous ont demandé, parmi les nombreuses suggestions, davantage de sujets liés à l'épargne, la finance, la gestion de son capital. Nous allons donc préparer une nouvelle maquette en ce sens pour la rentrée de septembre.

2017 sera une année de renouveau !

La rédaction

Agenda

- | | |
|---|---|
| AVRIL SALON SENIOR OCCITANIE
à Toulouse
Centre des Congrès Pierre Baudis
▶ 20 avril | MAI SALON DES SENIORS
à Paris
Porte de Versailles, Pavillon 5.2 et 5.3
▶ 18 au 21 mai |
| AVRIL SALON DES SENIORS
à Reims
Parc des Expositions
▶ 28, 29 et 30 avril | SEPT. FOIRE DE VERDUN
à Verdun
Expo Meuse
▶ 14 au 18 septembre |

La Marine aussi !

C'est vrai. Votre magazine parle souvent de l'Armée de terre, parfois de l'Armée de l'air et rarement de La Marine. Pourtant La France Mutualiste ne l'oublie pas et vient d'accorder son soutien, pour la 4^e année consécutive, à l'ADOSM (Association pour le Développement des Oeuvres Sociales de la Marine). Notre mutuelle contribue spécifiquement aux bourses accordées aux orphelins (dont l'un des parents est décédé en service commandé), afin de leur permettre une mobilité à l'étranger pour un stage d'étude ou la poursuite d'un cursus scolaire ou universitaire parfois onéreux.

Les Echos parlent de nous

Dans son dossier intitulé « *Comment choisir son contrat d'assurance-vie en euros* », le quotidien de l'économie valorisait La France Mutualiste, par trois fois, dans son tableau récapitulatif « *les 15 contrats offrant de bonnes performances dans la durée* » :

- ▶ Deux contrats sur cinq dans la catégorie « *épargne multisupport* » avec **Actépargne2** et le **Livret RM**
- ▶ Notre contrat dans la catégorie monosupport : **Rentépargne**.

Les Échos - 13 janvier 2017

Sauvons deux enfants tous ensemble

Des salariés de La France Mutualiste se sont mobilisés, soutenus par la Fondation d'Entreprise, pour sauver un enfant avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque. Ils ont couru jusqu'à 10 km à la Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux pour récolter des fonds. Parallèlement, un appel au don a été lancé sur une plateforme de participation : énorme succès puisqu'il faut 12 000 € pour sauver un enfant et qu'il



a été récolté plus de 16 000 € ! L'objectif est maintenant d'en sauver deux et pour cela il manque exactement 7 240 €. « A vot'bon cœur » !

<http://relaisducoeur.mecénat-cardiaque.org/projects/les-coureurs-du-coeur-de-la-france-mutualiste-et-de-sa-fondation-veulent-sauver-1-enfant>



Yvan GLASEL
Président du conseil d'administration

Se tourner vers l'avenir et vers les autres

L'éditorial trimestriel de « L'alliée de votre avenir » doit permettre aux 230 000 adhérents de La France Mutualiste de se faire, en continu, une opinion aussi juste que possible de leur mutuelle, de ses performances et de ses perspectives d'avenir.

Une bonne santé économique qui se renforce

À l'issue de l'année 2016 – caractérisée par des taux d'intérêt très faibles (OAT au plus bas à 0,1 % en milieu d'année) et une absence de croissance et d'inflation –, la valeur du patrimoine s'est consolidée à hauteur de 9 milliards d'euros dont près de 10 % représentent les fonds propres de l'entreprise. Le résultat de l'exercice 2016 sera positif, une fois de plus, comme les autres années, sans avoir eu besoin d'amputer le niveau de nos plus-values latentes mobilisables dont le montant avoisine les 750 millions d'euros.

La rémunération des contrats, de 3,20% pour la RMC et de 2,27 % pour les produits d'épargne, demeure significativement supérieure à la moyenne du marché (moins de 2% pour l'assurance-vie). Grâce au provisionnement d'excédents et au bon niveau des plus-values latentes, les perspectives de rémunérations futures restent également correctes.

Ainsi, la régularité, la stabilité et la prudence apparaissent bien comme les maîtres-mots de notre politique.

Des coopérations intéressantes sont possibles et nécessaires

Toute forme d'immobilisme est à proscrire dans un environnement qui change profondément et qui, de ce fait même, offre néanmoins des opportunités intéressantes de coopération. Notre positionnement centré sur le monde des Anciens combattants doit nécessairement s'ouvrir à de nouvelles populations, notamment celles qui se reconnaissent dans nos valeurs. Nos adhérents Anciens combattants, issus de la guerre d'Algérie, représentent 60 % de nos effectifs et ceux des Opex environ 25 %. Nous devons donc continuer une politique de recrutement dynamique auprès de la jeune génération militaire et développer notre offre de contrats et de services.

Dans ce but, des coopérations sont possibles avec les mutuelles militaires avec lesquelles nous entretenons de bonnes relations.

Pour les produits d'épargne, nous devons poursuivre notre ouverture vers d'autres populations, comme nous avons commencé de le faire avec Harmonie Mutuelle dont le rapprochement avec la MGEN se confirme. Dans ce vivier très important se trouvent des catégories socio-professionnelles intéressées par nos produits d'épargne et d'autres pour lesquelles nous aurons à concevoir de nouveaux produits.

Pourquoi une telle volonté de développement ?

Le développement est vital pour donner à notre entreprise la surface nécessaire lui permettant de faire face aux évolutions réglementaires et technologiques ainsi qu'à la diversification de la gamme des produits et services.

Il s'agit de mieux servir nos adhérents, actuels et futurs, de répondre au contexte porteur de l'épargne-retraite et de transmettre aux générations suivantes une entreprise moderne et performante dont l'utilité sociale n'est pas contestable.

En effet, aujourd'hui se confirment les constats suivants :

- La retraite par répartition représentera progressivement une proportion plus faible du revenu professionnel,
- Les français épargnent 15 % de leurs revenus,
- Le vieillissement a pour conséquence une vie de plus en plus longue après la vie active, de l'ordre de 20 à 25 ans,
- L'héritage se transmet de plus en plus tardivement, souvent quand les héritiers n'en ont plus besoin.

De ces constats, il résulte la nécessité de mettre en place un système complémentaire de retraite par capitalisation ouvert à tous.

Quel style de fonctionnement voulons-nous privilégier ?

Nous allons devoir adapter la mutuelle aux défis du futur en enrichissant nos offres, en y adjoignant par exemple des garanties de prévoyance, ainsi qu'en intégrant les technologies du numérique à nos outils de communication (actuellement, en assurance, 10% des souscriptions s'opèrent en numérique avec une prévision à plus de 50% dans 10 ans).

Le défi, paradoxal en apparence, est de combiner la course au modernisme technologique et le maintien d'une proximité humaine, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

Au cœur de ce défi résident l'employabilité des personnels ainsi qu'un état d'esprit tourné vers le désir de rendre service.

Dans un monde dominé par une logique économique qui tend à déshumaniser nos sociétés, on doit sortir du domaine des chiffres pour entrer dans celui des qualités humaines qui ne se mesurent pas mais qui valent de l'or pour le succès d'une stratégie.

Je suis persuadé que nos équipes, bénévoles et salariés, ont à cœur de réussir ce double objectif.

Yvan GLASEL

Participer à la gouvernance de La France Mutualiste c'est possible et c'est maintenant !

Tous les 3 ans, La France Mutualiste renouvelle la moitié des membres de son conseil d'administration. Prochaine élection le 23 juin, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, à Paris.



La Salle du Conseil, au siège de La France Mutualiste. Les 18 administrateurs se réunissent ici une fois par mois pour prendre les décisions nécessaires à la gouvernance de la mutuelle.

L'originalité de La France Mutualiste tient à sa gouvernance fondée sur la démocratie et l'expression de ses adhérents. Il est donc important que ceux-ci s'impliquent, soit comme délégué dans les régions (cf votre magazine n°54), soit – et cela n'est pas incompatible avec un mandat de délégué, – comme administrateur au niveau national. Cette année, afin de tendre vers davantage de parité, la mutuelle accueillera favorablement les candidatures de femmes.

Un engagement précieux pour la gouvernance

Un administrateur participe activement et avec assiduité aux instances de la mutuelle : conseil d'administration, comités de surveillance, groupes de travail, assemblées annuelles d'information, assemblée générale...

À chaque fois, il apporte son expérience et ses compétences. Même s'il s'agit d'un mandat bénévole, le rôle de l'adminis-

9 C'est le nombre d'administrateurs qui devront être élus le 23 juin prochain, pour 6 ans.

trateur est important et ses décisions engagent la responsabilité collective du conseil d'administration tout autant que celle de l'administrateur à titre personnel, au civil comme au pénal.

Participer à la gestion de la mutuelle

L'administrateur, par sa maîtrise des textes et règlements, son aptitude à l'analyse financière de l'entreprise et sa capacité à identifier les points de vigilance, oriente la stratégie de la mutuelle. Porter un intérêt à la gestion d'une entreprise et de son patrimoine, et connaître des expériences dans ce domaine sont des atouts indéniables à la fonction d'administrateur.

La France Mutualiste prévoit des formations, individuelles et collectives régulières, pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses responsabilités.

Se rapprocher de ses délégués

L'administrateur sera élu par quelque 140 délégués représentant l'ensemble des adhérents lors de l'assemblée générale annuelle (le 23 juin 2017 à Paris). Il sera chargé de porter au Conseil d'administration la voix de ces délégués. Il est donc intéressant, pour toute personne

Conditions (Art. 25 et 26 des statuts)

- Adhérent
- Au moins 18 ans révolus
- Aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'Art. L114-21 du Code de la mutualité
- Pas de fonction salariée dans la mutuelle au cours des 3 années précédant l'élection
- Pas d'appartenance simultanée à plus de 5 conseils d'administration de mutuelles (Art. L114-23 du Code de la mutualité).
- Exigences d'honorabilité et de compétences (Art. L114-21 du Code de la mutualité).

Dossier de candidature

- Lettre de motivation
- CV avec nom, prénom, date de naissance
- Photo
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Bulletin n°3 de casier judiciaire datant de moins de 3 mois (L114-21 du Code de la mutualité).

Délai et contact

Dossier de candidature par lettre recommandée avec avis de réception devant être reçue avant le 29 avril 2017 (date de 1ère présentation faisant foi) à l'attention de **Monsieur le Président La France Mutualiste Election administrateurs 44 avenue de Villiers 75854 Paris Cedex 17**



Statuts et règlement intérieur sur www.lafrancemutualiste.fr

qui se présente, de prendre contact dès maintenant avec ses délégués régionaux.

Dégager du temps

Etre administrateur requiert une disponibilité d'au moins deux jours par mois et des déplacements au siège de La France Mutualiste à Paris. Il faut également prévoir du temps de lecture de la presse et des dossiers transmis avant chaque réunion



Eric Baudrous

Plus jeune administrateur de La France Mutualiste

Il n'a pas 44 ans. Pourtant, en juin de l'année dernière, ce dynamique et souriant gérant d'une entreprise de négoce automobile, passionné de voitures de collection et de plongée, est devenu l'un des 18 administrateurs de La France Mutualiste.

Élu pour achever le mandat de son prédécesseur jusqu'en juin 2017, il fait partie des 9 administrateurs à remettre leur mandat cette année et a choisi de se présenter à nouveau, pour 6 ans cette fois.

Comment en arrive-t-on à devenir administrateur ?

J'ai connu La France Mutualiste par mon père et mon oncle, tous deux anciens combattants, et suis devenu adhérent en 2003 avec un contrat RMC. C'est à l'occasion d'une assemblée annuelle de ma section de vote Paris 752 (très important les réunions annuelles, au passage !) qu'un délégué et un responsable régional m'ont proposé de postuler pour devenir moi-même délégué. J'ai été élu l'année suivante, en 2011, puis suis devenu trésorier en 2014. L'année dernière, un administrateur a dû être remplacé en cours de mandat : avec le soutien de plusieurs présidents, dont mon ancien président Alain Bernard, nous avons pensé que je pouvais aider et j'ai fait acte de candidature. Être délégué, et donc déjà connu de ceux qui élisent les administrateurs, m'a bien évidemment aidé.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous engager dans la gouvernance ?

2 choses. D'abord des valeurs. Même si je n'ai fait qu'un bref passage dans l'armée, je partage ses valeurs et celles de la mutualité qui sont très ancrées à La France Mutualiste : entraide, fraternité, engagement... Ensuite, l'envie d'être utile pour défendre les intérêts des adhérents. Ayant des compétences en gestion de projet, en entrepreneuriat, en digital aussi avec mon expérience chez Universal Music, je pense que je peux aider à pérenniser l'avenir de notre mutuelle dans le contexte européen de Solvabilité2, et développer l'aspect digital comme levier de communication.

Une formation spécifique est-elle nécessaire ?

Un administrateur doit être « honorable et compétent » (ACPR/Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), il faut donc avoir un minimum de formation, et des compétences qui correspondent aux critères de gouvernance. Mais je pense qu'il faut surtout avoir un goût pour la gestion patrimoniale et s'intéresser à tout ce qui touche au développement

d'une entreprise mutualiste. Ensuite La France Mutualiste prévoit des formations pour les administrateurs en fonction des besoins.

Après un an de mandat, quel constat faites-vous ?

La gestion des mutuelles se complexifie, tant au niveau réglementaire qu'économique et opérationnel. Cela est passionnant mais nécessite notamment de lire beaucoup. Être le plus jeune du conseil d'administration permet d'apporter un autre regard, du moins je l'espère, tout en apprenant énormément. Et puis il y a surtout le sentiment d'être impliqué : en participant aux comités de travail, en représentant le conseil d'administration lors des assemblées annuelles d'information, en travaillant avec le président et les autres administrateurs sur la stratégie et le développement de La France Mutualiste dans un milieu hyper concurrentiel.

Est-ce que ça vous prend beaucoup de temps ?

Mener une activité professionnelle tout en assumant un mandat d'administrateur n'est pas simple. Mais c'est la situation de toute personne qui choisit de s'engager dans une activité bénévole. En ce qui me concerne, le fait d'habiter en région parisienne est un atout qui permet de limiter l'impact des déplacements au siège de la mutuelle. Avoir un collaborateur me permet aussi de me reposer sur quelqu'un si je m'absente. Au début, lorsque j'étais salarié, je devais systématiquement prendre des RTT ou des congés pour assister aux réunions du comité, qui ont lieu en journée généralement.

Une rencontre à forte valeur symbolique



Le 7 février dernier, le président Yvan Glasel, entouré du général de corps d'armée (2s) André Soubiou, Président de l'Anopex et du général (2s) René Peter, administrateur, accueillait le général d'armée Benoît Puga, grand chancelier de la Légion d'honneur, pour évoquer des thèmes d'intérêt commun, au premier rang desquels la défense des

valeurs patriotiques et civiques, mais aussi, plus ponctuellement, la promotion de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) qui fait partie de la condition militaire. À cette occasion, le général Puga a remis au président de La France Mutualiste la médaille de la Grande Chancellerie, gravée à son nom, un honneur dont il l'a chaleureusement remercié.



Dominique Trébuchet

Nouveau Directeur général

Le conseil d'administration a nommé Dominique Trébuchet, Directeur général de La France Mutualiste. Il a pris ses fonctions le 15 février.

Ingénieur et titulaire d'un MBA, Dominique Trébuchet a effectué toute sa carrière dans l'assurance : Groupe Axa pendant 20 ans, Crédit Mutuel Arkea où il a été Président du directoire de Suravenir, CNP Assurances en charge du développement des Partenariats et enfin Directeur général Assurances de Malakoff Médéric. À 59 ans, marié et père de 4 enfants, Dominique Trébuchet est aussi grand amateur de tennis.

Performances Taux de rendements 2016

Dans un contexte riche en événements économiques importants, les performances des fonds en euros 2016 de La France Mutualiste font preuve de résistance et de réalisme avec un recul maîtrisé. Les fonds en euros ont représenté, en 2016 comme durant les années précédentes, la meilleure solution pour rémunérer au mieux et sans risque son capital.



Pour faire ses premiers pas dans l'épargne

Contrat d'assurance-vie multisupport dont la souscription est réservée aux jeunes jusqu'à 28 ans inclus, le Livret Jeun'Avenir propose des conditions avantageuses : des versements sans frais et un capital disponible à tout moment.

(1)	2016	Sur 5 ans (2012-2016)
Fonds en euros	2,27 %	15,35 % soit 2,90 % annualisé
Ofi RS European Growth Climate Change	-2,70 %	55,07% soit 9,17 % annualisé



Livret *sm* Pour préparer sa retraite en toute liberté

Contrat multisupport réservé aux souscripteurs âgés de 35 à 59 ans inclus, le Livret RM propose d'épargner pour la retraite dans des conditions privilégiées : fiscalité de l'assurance-vie, versements libres, épargne disponible à tout moment, taux de conversion en rente garantis sous conditions d'âge de sortie en rente.

(1)	2016	Sur 5 ans (2012-2016)
Fonds en euros	2,27 %	15,35 % soit 2,90 % annualisé
Ofi RS European Growth Climate Change	-2,70 %	55,07% soit 9,17 % annualisé



RENTÉPARGNE

La simplicité, la sécurité et la performance

Ouvert à tous, ce contrat d'assurance-vie monosupport en euros propose un investissement sur un fonds à capital 100% garanti. Les versements et les retraits sont libres et l'épargne reste disponible à tout moment sans aucune pénalité contractuelle, sous forme de retraits ponctuels, d'avances ou de retraits programmés.

(1)	2016	Sur 5 ans (2012-2016)
Fonds en euros	2,27 %	15,35 % soit 2,90 % annualisés

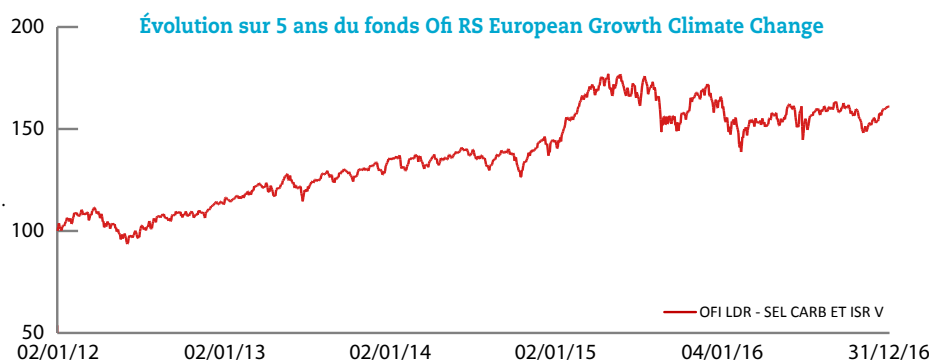
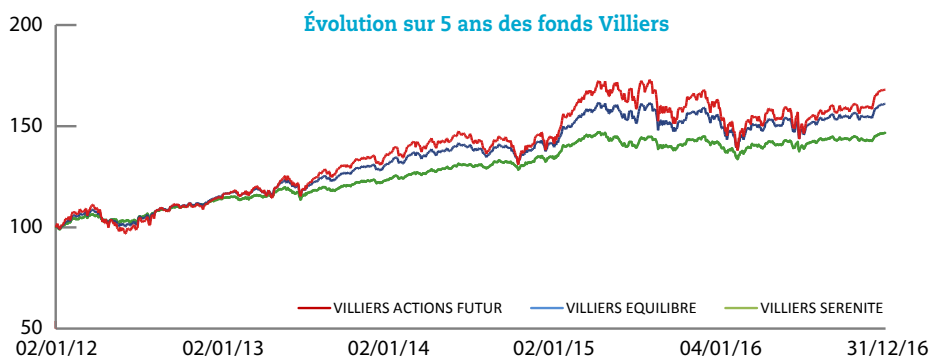
ACTÉPARGNE 2

Pour financer tous les projets patrimoniaux

Ouvert à tous, ce contrat d'assurance-vie régulièrement récompensé par la presse spécialisée propose plusieurs possibilités d'investissement dont un fonds à capital garanti. Avec des versements libres et une épargne disponible à tout moment, il conjugue efficacement les avantages fiscaux et successoraux de l'assurance-vie.

(1)	2016	Sur 5 ans (2012-2016)
Fonds en euros	2,27 %	15,35 % soit 2,90 % annualisé
Villiers Sérénité	2,53 %	41,16 % soit 7,14 % annualisé
Villiers Équilibre	3,00 %	54,99 % soit 9,16% annualisé
Villiers Actions Futur	2,88 %	61,82 % soit 10,10% annualisé
Ofi RS European Growth Climate Change	0,13 %*	

* Introduction du fonds dans le contrat le 01/10/2016.





Une retraite complémentaire d'exception

Le taux de rendement du contrat RMC s'établit à 3,20 %⁽²⁾ pour les rentes constituées. Le capital réservé transmissible au décès a été revalorisé de 0,10 %⁽²⁾ en plus du taux d'intérêt technique pris en compte lors du versement. Contrat réservé aux combattants d'hier et d'aujourd'hui et aux victimes de guerre à titre militaire, la RMC permet de se constituer, avec l'aide de l'État, un complément de retraite non imposable servi à vie et de transmettre, à la personne de son choix, un capital dans les conditions avantageuses de l'assurance-vie.



Sélection Premium
Retraite Individuelle
2015 - 2016

FUNÉPARGNE

La solution pour financer vos obsèques

Pouvant être souscrit à tout âge, ce contrat permet de financer ses obsèques et d'assurer la protection de ses proches, avec une épargne revalorisée chaque année. Taux de rendement 2016 : 2,27% ⁽¹⁾

CONTRAT R4

Taux de rendement 2016 : 2,27% ⁽¹⁾

BONÉPARGNE

Taux de rendement 2016 : 2,27% ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Brut de prélèvements sociaux et net de frais de gestion du contrat.

⁽²⁾ Net de frais de gestion de contrat.

Les performances du passé ne préjugent pas des résultats futurs.

La meilleure solution pour rémunérer au mieux et sans risque son capital

L'année 2016 a été riche en événements économiques d'importance avec notamment :

- Le recul du rendement des marchés obligataires avec un taux bas historique pour l'OAT 10 ans.
- La volatilité des marchés actions liée à plusieurs événements géopolitiques.
- Les appels réguliers à la prudence du gouverneur de la Banque de France et président de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) dans la fixation des taux de revalorisation des contrats d'assurance vie.

Les taux de rendement des fonds en euros de La France Mutualiste ont été déterminés avec l'objectif stratégique d'un pilotage à long terme, bénéfique pour la revalorisation des garanties des adhérents de la mutuelle. La France Mutualiste a ainsi renforcé les réserves dont bénéficieront les adhérents en augmentant la provision pour participation aux excédents, ce qui contribuera à renforcer la régularité dans le rendement servi pour les années à venir.

Contrats multisupport La France Mutualiste propose 6 nouvelles unités de compte

FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION	CATÉGORIES MORNINGSTAR
Ecofi Enjeux Futurs C	Ecofi	Actions Secteur Ecologie
Pierre Capitalisation	Martin Maurel	Immobilier - Indirect Zone Euro
CPR USA	CPR AM	Actions Etats-Unis grandes capitalisations mixtes
CamGestion Obligations Europe Classic	CamGestion	Obligations EUR diversifiées
Euro Inflation Part R	La Française	Obligations EUR indexées sur l'inflation
Sextant Grand Large	Amiral Gestion	Allocation EUR Flexible

La diversification vers les fonds en unités de compte est une solution intéressante pour tout investisseur qui dispose d'un horizon de long terme, afin de profiter de leur potentiel de valorisation plus élevé que celui des fonds en euros.

Dès le mois d'avril 2017, les contrats Livret Jeun'Avenir et Actépargne2 vont intégrer 6 nouveaux supports financiers en unités de compte. Objectif : permettre aux adhérents de pouvoir diversifier davantage leur épargne avec une gamme élargie

- Nouvelles catégories de placement : actions, immobilier, obligations, gestion flexible
- Nouveaux secteurs géographiques : Etats-Unis, international
- Thématiques du développement durable liées à l'environnement et à l'Homme.

La gamme de fonds existante reste disponible et notamment, pour le contrat Actépargne2, les supports profilés Villiers qui permettent une solution clé en main pour une répartition maîtrisée entre les actions et les obligations. (cf tableau de l'évolution sur 5 ans)

Vous êtes intéressé(e) par ces nouveaux supports ? Votre conseiller mutualiste est à votre disposition pour évaluer, au regard de votre situation, la diversification financière la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

→ **NOUVEAU**
Depuis janvier 2017,
vos conseillers mutualistes
sont encore plus proches
de vous et se déplacent toujours
à domicile si vous le souhaitez.



Contactez votre agence

→ par mail en priorité :

Adresse mail : Ville+numéro@la-france-mutualiste.fr

Exemple : rennes351@la-france-mutualiste.fr

→ Les coordonnées de votre agence sont précisées sur votre relevé de compte.

ou : demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

→ par téléphone :

01 40 53 78 62

Plateforme à votre disposition pour répondre aux questions liées à la gestion de vos contrats.
(appel non surtaxé).

*il n'y a pas de dispositif d'accueil des adhérents au siège de La France Mutualiste.

Loi de finances De nouvelles règles fiscales pour 2017

La loi de finances pour 2017 intègre plusieurs nouveaux dispositifs pour les contribuables et notamment une baisse d'impôt pour les ménages modestes. Tour d'horizon des principales mesures qui s'appliquent à vos revenus.



Une 4^e baisse d'impôt pour les revenus modestes

Cette mesure, applicable sur les revenus de 2016, bénéficie à plus de 5 millions de foyers fiscaux, qui auront un gain moyen de près de 200 €. Elle prend la forme d'une réduction d'impôt de 20 % sous condition de revenu.

Les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 18 500 € pour une personne seule, ou 37 000 € pour un couple, bénéficient d'une réduction sur l'impôt brut de 20 %. Ces plafonds sont majorés de 3 700 € par demi-part.

Au-delà de ces limites, le taux de la réduction d'impôt est dégressif, et concerne ceux dont le revenu fiscal de référence atteint, au maximum 20 500 € (personne seule) et 41 000 € (couple soumis à imposition commune).

Un barème très légèrement revalorisé

Les limites des tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont revalorisées selon l'indice des prix hors tabac de 2016 par rapport à 2015, soit 0,1 %.

Barème de l'impôt 2017 (sur les revenus 2016) pour 1 part de quotient familial

Montant	Tranche
Jusqu'à 9 710 €	0 %
De 9 711 € à 26 818 €	14 %
De 26 819 € à 71 898 €	30 %
De 71 899 € à 152 260 €	41 %
Au-delà de 152 261 €	45 %

Emploi à domicile : généralisation du crédit d'impôt

En 2016, l'emploi d'un salarié à domicile est encore traité différemment, fiscalement parlant, selon que vous êtes actif ou retraité. Dans le premier cas il s'agit d'un crédit d'impôt. Dans le second cas, l'avantage fiscal est une réduction d'impôt. De fait, les retraités non imposables n'en bénéficient pas.

À compter des dépenses réalisées en 2017, l'avantage consenti lors de l'emploi d'un salarié à domicile prend la forme d'un crédit d'impôt pour l'ensemble des ménages : si l'avantage fiscal est supérieur à l'impôt, l'excédent est remboursé.

Hausse de la retraite du combattant de 11%

Cette retraite concerne plus d'un million d'anciens combattants appartenant à toutes les générations du feu. En 2017, le nombre de points constitutifs de la retraite sera porté de 48 à 52, en 2 temps : 2 points au 1^{er} janvier et 2 points au 1^{er} septembre.

Le montant annuel individuel de la retraite passe lui de 674€ à 702€ dès le 1^{er} janvier, pour atteindre plus de 750€ fin 2017, soit une revalorisation de plus de 11% entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Rappelons qu'elle n'est ni imposable, ni prise en compte dans le calcul de ressources pour l'obtention d'avantages sociaux.

Source : www.defense.gouv.fr/actualites/articles/projet-de-loi-de-finances-2017.

Un document téléchargeable en pdf donne les 10 points spécifiques de la Loi de finances pour « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ».

Le CITE et la loi Pinel prorogés

Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) est prorogé d'une année, jusqu'en 2017, tout comme le dispositif fiscal d'investissement locatif Pinel.

Hausse de 1 € pour la « redevance télé »

La contribution à l'audiovisuel public (Redevance « télé ») est portée à 137 euros en Métropole et à 88 € en outre-mer. Si vous ne possédez pas de téléviseur, il faut penser à cocher tous les ans la case figurant en 1^{ère} page de votre déclaration de revenus. A noter que cette redevance est ensuite prélevée avec la taxe d'habitation.

Avis d'expert

Loi Sapin 2, beaucoup de bruit pour rien ?

La loi « Sapin 2 », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, intègre des mesures visant à encadrer les retraits et les taux de rendement des contrats d'assurance-vie. Décryptage.



Votre contrat d'assurance-vie est-il menacé ? Pas vraiment ! La loi Sapin 2 a introduit de nouvelles règles prudentielles qui ont fait beaucoup de bruit, mais dont les portées sont limitées.

De nouvelles règles « prudentielles »

Le texte de loi prévoit la possibilité de restreindre ou de bloquer temporairement les rachats sur les contrats d'assurance-vie, pour une durée de trois mois renouvelables, et élargit les pouvoirs du Haut Conseil à la Stabilité Financière (HCSF). Mais il faut savoir que l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a déjà ce pouvoir.

Cette possibilité est encadrée puisque le HCSF ne peut intervenir qu'en cas de menace grave et caractérisée pour la situa-

tion financière d'un assureur ou pour la stabilité du système financier.

Gageons que la situation des assureurs ne justifiera pas de mettre en place ces garde-fous, et que les épargnants pourront continuer à faire des retraits, réguliers ou non.

Vers l'encadrement des taux de rendement

Le texte prévoit également de « moduler les règles de constitution et de reprise de la provision pour participation aux bénéfices ». Cette disposition a pour objectif d'inciter les assureurs à faire preuve de prudence dans la rémunération des fonds en euros, afin de ne pas trop entamer les réserves. Dans un contexte de baisse des taux, cela se justifie également aisément.



Récupérer l'argent d'un compte oublié

Suite à la loi Eckert du 13 juin 2014, les banques, compagnies d'assurance et organismes d'épargne salariale sont tenus de clore les comptes restés inactifs ou non réclamés pendant une trop longue période : comptes bancaires, vieux livrets d'épargne, assurances-vie clôturées, héritages non réclamés, successions, épargne salariale égarée. Les sommes sont alors transférées à la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Cette dernière vient d'ouvrir un site internet – CICLADE - afin de faciliter la recherche par les titulaires, bénéficiaires ou héritiers, et de gérer les demandes de restitution. La recherche se fait d'ailleurs exclusivement par internet. Sans réclamation après une période de 30 ans, l'argent est définitivement versé à l'Etat.

Source : <https://ciclade.caissedesdepots.fr>



Tout savoir sur le droit de succession et le droit de la famille

Comment puis-je assurer l'avenir de mes enfants ? Comment limiter les droits de succession ? Comment investir mes économies en bénéficiant d'avantages fiscaux ? Comment protéger un enfant handicapé ?... autant de questions auxquelles répond ce livre écrit par le notaire Jacques Benhamou, bien connu des auditeurs des émissions « Ça peut vous arriver » de Julien Courbet sur RTL et de « Un notaire vous répond » sur RCJ. Il a la particularité de placer l'humain au premier plan en toutes circonstances et, d'ailleurs, ses droits d'auteur sont entièrement reversés à deux institutions caritatives.

Héritage, patrimoine, succession, par Jacques Benhamou.

Réédition mise à jour. Editions de La Martinière – 592 pages – 153 x 240 mm - 25 €

SERGENT FACROU HOUSSEINI ALI
(23 AVRIL 1979 – 11 AOÛT 2011)



19^e RÉGIMENT DU GÉNIE
DE BESANÇON

CAPITAINE THOMAS GAUVIN
(27 AVRIL 1984 – 13 JUILLET 2011)



1^{er} RÉGIMENT
DE CHASSEURS
PARACHUTISTES
DE PAMIERIS

CAPORAL-CHEF
JEAN-NICOLAS PANEZYCK
(4 MARS 1985 – 23 AOÛT 2010)



21^e RÉGIMENT
D'INFANTRIE DE MARINE
DE FRÉJUS

Afghanistan, ces combattants en OPEX morts pour la France

90 vies données. 90 hommes - fils, pères, maris ; jeunes ou moins jeunes, mais tous extrêmement professionnels - ayant pour point commun d'avoir placé le bien et la sécurité de leur pays au-dessus de toute autre valeur. Un magnifique livre mémorial leur rend hommage.

“18 août 2008. L'embuscade des talibans se referme sur la section Carmin 2. Le sergent Grégoire, parachutiste du 8e RPIMa, a le temps de porter secours à un camarade blessé et de le mettre à l'abri avant d'être mortellement touché, comme 9 autres ce jour-là...”

“Le 27 septembre 2009, jour de ses 20 ans, le caporal Lemoine, tireur d'élite, participe à une infiltration nocturne dans une zone hostile. Son groupe est surpris par un orage soudain et particulièrement violent. Il meurt foudroyé...”

“Il est revenu de la guerre du Golfe (1991) le corps criblé d'éclats. Marié et père de 2 enfants, le chef d'escadron Sonzogni, 46 ans, effectue une patrouille avec des militaires afghans qu'il encadre lorsqu'un engin improvisé explose sous leur véhicule...”

“Pilote expérimenté le capitaine Gaudin a quitté sa famille alors que sa femme attend leur 5^e enfant. Le 10 juin 2011, au cours d'une mission d'escorte nocturne dans des conditions météorologiques très difficiles, son hélicoptère s'écrase...”

“Ce 11 janvier 2010, la patrouille est prise à partie par des insurgés. L'officier Roullier donne l'exemple du courage et se porte au secours de son jeune infirmier de 28 ans. Il est alors lui aussi mortellement blessé...”



Une savoureuse madeleine de Proust

C'est l'époque des guêtres et des galoches, des topinambours

et du groux, du catalogue de la Manufacture de St Etienne et des vieilles dames « trottemenu »... et puis des Stalags, du STO et des Américains. Le jeune Tounet ne supporte plus l'enfermement de son internat nantais. Alors il s'évade pour rejoindre les siens... aidé ici et là « d'anges gardiens ». Du haut de ses 9 ans, il nous fait partager son regard sur cette France pas encore libérée. Un livre pittoresque d'un adhérent breton.

À quoi rêvent les oiseaux ?

par Jean-Claude Crosson
Editions Amalthée - 170 pages - 16,50 €



Journal de guerre d'un écolier rémois

René Petit, père d'un adhérent de La France Mutualiste,

a 16 ans lorsque la Grande Guerre éclate. Il commence à consigner, sur des cahiers d'écolier et, jour après jour, les événements survenus à Reims, au rythme des bombardements et des morts. Ce sont ses manuscrits finement calligraphiés que l'on retrouve dans ce livre, entrecoupés de cartes postales et documents d'époques. Un témoignage exceptionnel, un hommage rendu à la ville de Reims, selon Arnaud Robinet, actuel député-maire de Reims, dans sa préface. Les droits d'auteur sont intégralement versés à l'association des Amis de la Cathédrale de Reims pour la restauration de la statuaire.

En 1914, j'avais 16 ans, par René Petit
DEFG Editions - 22,50 €

Un livre In Memoriam

« L'Afghanistan n'a pas été une opération ordinaire. C'est un conflit complexe. L'un des plus meurtriers depuis la guerre d'Algérie » explique Hélène de Champchesnel, docteur en histoire spécialiste notamment de la Syrie contemporaine et maître de conférences à Sciences Po.

C'est à elle que l'association **Solidarité Défense**, présidée par Claudie Haigneré, a confié la publication de ce livre, pour donner du sens à l'histoire, rendre hommage et accompagner les familles dans leur travail de deuil. Pour l'occasion, ils ont fait renaître la tradition du livre « In Memoriam ».

Sur fond de paysages afghans, les portraits en double page se succèdent, avec des photos qui font paradoxalement ressortir la vie. « Chaque mot a été pesé, la plupart du temps avec l'aide des familles ».

Présenté par ordre chronologique, le livre est entrecoupé de pages explicatives rendant le contexte du conflit plus accessible.

Il a pu voir le jour grâce au soutien de quelques partenaires, dont La France Mutualiste. Les Gueules Cassées ont choisi d'offrir un exemplaire du livre à chacune des 90 familles endeuillées.



Editions Historien-Conseil
225 pages - 60 €
Edition limitée
Commande sur
www.historien-conseil.fr

La sélection de l'ECPAD, agence d'images de la Défense

Frais d'expédition offerts.
Voir modalités page 19



À mon inconnu que j'aime

Au cours de la guerre d'Algérie, des jeunes filles ont écrit à des soldats français qu'elles ne connaissaient pas. On les appelait les « marraines de guerre ». 50 ans après, elles racontent.

DVD - 52 min - 14,90 €



Regards sur l'Algérie (1954 - 1962) - Nouveauté

Pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), les photographes du Service cinématographique des armées (SCA) ont produit des milliers de clichés, souvent diffusés dans la presse de l'époque et aujourd'hui largement reproduits dans les livres d'histoire. Des soldats possédant un appareil photographique ont également fixé, dans une pratique amateur, ce que fut leur expérience du conflit. Les témoignages de quatre d'entre eux, Marc Flament, Arthur Smet, Claude Roudeau et Dominique Mestrallet, donnent à voir, parfois de manière inédite, les opérations militaires et la vie quotidienne.

160 pages - 29,00 €



Les bienfaits du jardinage

Le bonheur est dans la terre

*Les adeptes du jardinage sont en meilleure santé physique que les autres et une demi-heure par semaine suffirait à améliorer l'estime de soi, calmer l'anxiété et diminuer le risque de dépression.**

Les études se succèdent pour montrer combien jardiner produit un effet positif sur la santé : il favorise la forme physique, entretient les muscles, réduit les risques cardio-vasculaires, l'obésité et le diabète. Les médecins estiment, en effet, que 2h de jardinage par semaine permettent de dépenser environ 500 kcal et de diminuer sensiblement son taux de glycémie. Selon une étude anglaise*, une demi-heure hebdomadaire serait déjà très bénéfique à l'épanouissement personnel et la bonne estime de soi, en augmentant notamment le taux de sérotonine, « l'hormone du bonheur ». Une autre étude new-yorkaise** démontre qu'il améliore la vitesse de l'apprentissage tout en diminuant le niveau d'anxiété. Jardiner, c'est entrer en contact avec la terre, les racines, les saisons. C'est



Jardin partagé de Beaugrenelle (Paris)

s'agenouiller, prendre soin, patienter, s'émerveiller... cultiver la vie en somme.

L'esprit mutualiste des jardins partagés

Ils suscitent un véritable engouement depuis quelques années. Dans la lignée des jardins ouvriers apparus à la fin du XIX^e siècle, les jardins familiaux sont des lotissements de parcelles gérés par une association et mis à disposition des familles pour leurs besoins personnels. Une parcelle d'environ 200m² permet à une famille de se fournir en légumes tout au long de l'année. Lieux de détente et de rencontre, ils favorisent le lien social et font renaître les traditions rurales et maraîchères.

Petit frère des jardins familiaux, le jardin partagé est apparu plus récemment, entretenant solidarité, convivialité intergénérationnelle

80%

des personnes qui jardinent se sentent heureuses dans leur vie, contre 67% pour celles qui ne jardinent pas

(Etude Université d'Essex – Grande Bretagne).

et interculturelle. À Paris par exemple, « les Jardins partagés de Beaugrenelle » ont vu le jour lors de la démolition-reconstruction du centre commercial, avec un espace de 700 m² dédié au jardinage collectif. Un comité d'animation de six adhérents et une équipe salariée de l'association Espaces gèrent ce jardin pas comme les autres qui fait partie du plus grand espace végétalisé existant sur un toit de Paris (7 000 m²) avec des ruches, des prairies et des nichoirs à oiseaux.

Le jardin-thérapeute, pour se réconcilier avec la vie

Elaborée par le psychiatre américain, Benjamin Rush à la fin du XVIII^e siècle, la jardinothérapie ou l'hortithérapie consistent à relier l'être humain au cycle de la nature en faisant appel aux émotions. Prendre soin des végétaux rappelle à chacun la valeur de son existence, sa fragilité mais aussi sa formidable capacité à survivre et à renaître là où on ne s'y attendait plus.

La jardinothérapie permet notamment d'accompagner les malades atteints d'autisme, de dépression sévère, d'épilepsie ou plus simplement les personnes âgées. La Fondation Georges Truffaut élabore, par exemple, des thérapies sensorielles pour soulager la douleur de l'enfant hospitalisé. Dans la Creuse, le 1^{er} jardin thérapeutique en psychiatrie élaboré par Terramie a vu le jour au centre hospitalier La Valette. Intégré dans un processus d'accompagnement en post sevrage, le jardin est conçu pour se réconcilier avec la vie, aider les patients à retrouver leur indépendance et limiter les risques de rechute.



Le potager entre à l'école

De nombreux établissements scolaires ont choisi de créer un jardin potager au sein même de leur établissement. L'objectif ? un apprentissage ludique et vivant, de la préservation de l'environnement à l'éducation du goût. Les élèves observent l'évolution des plantes, des fruits et légumes et participent aussi à diverses expériences visant à mettre en évidence leurs besoins : priver une plante de lumière, priver des graines d'eau, faire pousser sur des substrats (coton, cailloux...). Un programme de connaissances qui se poursuit aussi au moment de la dégustation, permettant d'aborder la question du goût, du « bien manger » et du rapport à la nourriture. Il existe même un site internet pour aider les écoles dans cette expérience.



L'école de la patience, des sens, de la vie.

Quand les salariés gèrent leur espace vert

Une jeune start-up a récemment eu l'idée de transposer les bienfaits du jardinage dans le cadre professionnel. Elle crée des « havres de nature » au sein d'un environnement parfois source de tension, avec des produits biologiques ou issus d'une agriculture raisonnée qui respectent le cycle de la nature. Ensuite, et c'est là l'idée novatrice, elle propose aux salariés de gérer eux-mêmes cet espace vert. En favorisant la créativité et la détente, elle crée du lien et incube dans l'entreprise les bonnes graines de la joie, la bonne humeur et l'envie de se rendre au bureau. Résultats : diminution de l'absentéisme et amélioration de la productivité ! Jardins vivaces, jardins senteurs, jardins ratatouilles, jardins salades, jardins d'hiver, jardins soleil ou jardins infusions... les entreprises n'ont plus qu'à choisir !

Les initiatives des villes

Partout en France des initiatives voient le jour en s'appuyant sur les vertus du jardin. Depuis juillet 2015, les Parisiens peuvent réclamer à la mairie un « permis de végétaliser » un espace public, sous réserve de respecter une charte, notamment de partager les fruits et légumes cultivés ou de ne pas recourir à des pesticides. Un kit de plantation peut même être fourni à la demande. D'ici 2020, la ville d'Albi s'est engagée à atteindre l'autosuffisance alimentaire avec un approvisionnement dans un rayon de 60km. Un projet qui touche tout le monde, des néomaraîchers volontaires qui s'implantent intramuros avec des techniques de permaculture, aux partenaires comme les Incroyables Comestibles qui font pousser des légumes dans les coins de rue, en passant par les écoles et les parents d'élèves.

* Etude Universités de Westminster et d'Essex

** Chercheurs du Sage College de New York, 2010

Les Français se mettent au vert

La France compte 19 millions de jardiniers et 7 français sur 10 disposent d'un balcon ou d'un jardin. La plupart considèrent cet espace vert comme la 2^e pièce la plus importante de la maison (sources : TNS Sofres 2012 et Monechelle.fr).

Un sondage révèle que 55 % des Français interrogés se sentent «décontractés», 26 % «totalement zen» lorsqu'ils passent du temps «au jardin» et 87 % d'entre eux affirment que le lien avec la nature leur est «vital». (source Le Figaro).

Don d'organes

Si vous êtes contre, il faut le signaler !

Ce n'est plus tout à fait un don, presque un dû, en tout cas c'est induit : en France, le consentement présumé de don d'organes prévaut et depuis le 1^{er} janvier 2017 il est renforcé puisque les médecins-préleveurs ne sont plus tenus de demander l'avis de la famille. Qui ne dit

mot consent. Désormais, le principal moyen de s'y opposer est de s'inscrire sur le registre national des refus via le site dédié : www.registrenationaldesrefus.fr. Mais il est également possible soit de l'écrire sur papier libre et de donner le document daté et signé à un proche devant témoin, soit de le

dire à un proche qui devra consigner par écrit, le moment venu, les circonstances du refus. A noter qu'il est possible de choisir un prélèvement partiel pour certains organes ou tissus. Enfin, le refus de prélèvement est révisable et révoquant à tout moment.

Sources : service-public.fr, agence-biomedecine.fr

Changement de prénom

La procédure est simplifiée

Entre 2600 et 2800 demandes de changement de prénom sont déposées chaque année (stable depuis 2009) : usage prolongé d'un prénom, nouvelle orientation religieuse, volonté d'intégration à la société française, histoire familiale compliquée, prénom farfelu... Aujourd'hui, plus de 90% des demandes sont acceptées, totalement ou partiellement. Dans ces conditions, l'intervention du juge aux affaires familiales est sans plus-value et donc désormais transférée à un officier de l'état civil. Il suffit de deman-

der le changement à la mairie de son lieu de résidence ou de son lieu de naissance. S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle, la demande est remise par son représentant légal. Si l'enfant est âgé de plus de 13 ans, son consentement personnel est requis. A noter que la demande peut concerner non seulement un changement de prénom, mais aussi l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms.

Sources : JO du 19 novembre 2016, assemblee-nationale.fr

34,3%

C'est ce que représentent, en France, les dépenses de protection sociale par rapport à notre PIB, soit le ratio le plus élevé de l'Union Européenne : 30,3% en Belgique, 30% en Italie, 27,4% au Royaume-Uni, 29,1% en Allemagne.

Mais elle se situe en dessous de la moyenne pour sa part consacrée à la famille et à l'enfance : 7,8% pour une moyenne européenne de 8,5% et des pays mieux lotis comme le Royaume-Uni (10,4%), l'Allemagne (11,3%) ou le Luxembourg (15,6%).

Source : Eurostat (Office statistique de l'Union européenne)

Train en retard

Nouvelle garantie gratuite 30 minutes

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la SNCF applique le règlement européen qui prévoit de dédommager les voyageurs à partir d'une heure quelle que soit la raison du retard. Plus avantageuse encore, la nouvelle garantie de la SNCF, appelée G30, s'applique désormais gratuitement à tous les retards de ses trains TGV et Intercités de plus de 30 minutes sans exception, y compris ceux dont la SNCF n'est pas directement responsable : intempéries, colis suspects, obstacles sur les voies... Les taux varient de 25% du prix du billet, pour 30 minutes à 2h, à 50% entre 2 et 3 heures de retard, et 75% au-delà (alors que le texte européen ne prévoit que 50%). Autres nouveautés : le voyageur peut faire sa demande en ligne dès l'arrivée du train (g30.sncf.fr ou application

SNCF sur les mobiles) ; un bon d'achat digital lui est envoyé dans les 48h ; ce bon est utilisable pendant un an sur internet et dans tous les points de vente. Pour les réfractaires à internet, ou ceux qui ont voyagé sans réservation,

la demande peut aussi se faire par écrit en joignant le bulletin de retard remis en gare (Service G30 SNCF, CS69150, 14949 Caen Cedex 9)

Source : sncf.fr



UNE GRILLE EXCLUSIVE SCRABBLE™

MAGAZINE



COMMENT JOUER ?

À partir du tirage de 7 lettres, trouvez LE MOT rapportant le plus de points sur la grille, puis comparez votre score. N'oubliez pas votre bonus de 50 points si vous utilisez les 7 lettres du tirage. À vous de jouer !

Valeur des cases colorées

■ Mot x 3	■ Lettre x 3
■ Mot x 2	■ Lettre x 2

les Scores

CHAMPION	90 points
TRÈS BON	65 et 74 points
BON	37 points
MOYEN	moins de 37 points

LE TIRAGE : **A₁ E₁ E₁ G₂ N₁ P₃ R₁**



Essai 1
 Essai 2
 Essai 3
 Points obtenus



NOUVEAU
Scrabble Magazine
 Chaque mois, plus de 50 grilles exclusives tous niveaux !
Disponible sur abonnement
 6 mois ou 1 an
 sur www.scrabblemagazine.fr

SOLUTIONS
 GRILLE : le mot au meilleur score se place en colonne 13.
 PAGER, PAGRE, PAGNE, PAGRE et RANGÉE, 1A, 37.
 EPARGNE, 13C, 90 ; EPARGNÉE, 12C, 74 ; PEIGNERA, 7E, 65 ;



Commander un livre ou un DVD
 La gratuité des frais d'expédition est réservée aux lecteurs de L'alliée de votre avenir du 15 mars au 31 mai 2017. CODE PROMOTION : FM0317.
 Renseignements : 01 49 60 59 88.
 • Par internet, www.boutique.ecpad.fr
 • Par courrier, sur papier libre, chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'ECPAD ». Adresse : ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY-SUR-SEINE.



La France Mutualiste
 44, avenue de Villiers – 75854 Paris Cedex 17 – Tél.: 01 40 53 78 00 – Fax : 01 56 79 23 34
www.lafrancemutualiste.fr



Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité.
 Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

La France Mutualiste
 L'alliée de votre avenir
 MARS 2017 N°55

Directeur de la publication : Yvan Glasel, président – Directeur de la rédaction : Dominique Trébuchet, directeur général
 Comité de rédaction : Christiane Bouhaben, Michel Cheminal, Brigitte Daeschler, Marie-Odile Dumas, Nicolas Flambeaux, Philippe Franco, Hervé Le Sciellour, Richard Pernod, Maud de Valicourt, Gilles de Veyrinas – Réalisation : ComCorp
 Impression : BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 1119 M 07058
 Photo de couverture : © iStockphoto.
 Reproduction des textes et illustrations interdite sans accord préalable. Prix au numéro : 0,30 €

OFFRE PRIVILÈGE

POUR VOUS :

40€

OFFERTS
EN CHÈQUES
CADEAUX⁽¹⁾

POUR VOS FILLEULS :

40€

OFFERTS
EN CHÈQUES
CADEAUX⁽²⁾

PARRAINEZ VOS PROCHES

(1) Dans la limite de 20 filleuls parrainés par an.
(2) Offre réservée aux non adhérents.

Le règlement de l'opération parrainage est disponible sur demande ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr.



www.lafrancemutualiste.fr

LA FRANCE MUTUALISTE - 44, avenue de Villiers - 75854 PARIS Cedex 17
Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Suivez-nous !

